



POLITIQUE QUALITÉ

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est un acteur majeur de la gestion des finances publiques.

A ce titre, elle assure principalement les missions de mobilisation des ressources, de règlement des dépenses, de régulation de la trésorerie, de tenue de la comptabilité et de régulation du secteur financier.

Fort des acquis de la démarche qualité dans laquelle notre Administration est engagée depuis plusieurs années, notre ambition à l'horizon 2028 est de « **Faire du Trésor Public, une Administration Excellente et Intègre au service du citoyen et des parties prenantes** », dans un contexte marqué par la nécessité d'accroître le niveau des recettes intérieures, d'honorer les engagements de l'Etat dans les délais, de produire à bonne date les statistiques et états financiers, de veiller à la viabilité des entités exerçant dans le secteur financier et d'améliorer le niveau d'appropriation de nos valeurs institutionnelles et le bien-être des agents.

Notre système de management intégré, établi à cet effet, conformément aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015 et autres exigences applicables est le fruit de cette démarche de progrès.

Ce système est également conforme aux exigences :

- de la qualité telles que le stipulent les dispositions de l'article 42 de la Constitution de la République de Côte d'Ivoire : « L'Etat et les collectivités publiques doivent garantir à tous un service public de qualité, répondant aux exigences de l'intérêt général » ;
- de transparence et de redevabilité selon les dispositions des articles 2 et 84 de la Loi organique n°2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques.

Aussi la réalisation de notre ambition passe-t-elle par la mobilisation permanente de tous les services, de tous les agents et partenaires sociaux, autour des cinq orientations de notre Plan Stratégique de Modernisation et de Développement 2024-2028 :

- 1- Optimiser la mobilisation des ressources publiques, la gestion de la trésorerie de l'État et le règlement des dépenses publiques ;**
- 2- Moderniser le système d'informations financières et comptables et ses interactions avec les administrations publiques ;**
- 3- Renforcer l'encadrement, la surveillance du secteur financier et les synergies avec les acteurs ;**
- 4- Améliorer la gouvernance du Trésor Public, la redevabilité et la participation citoyenne ;**
- 5- Optimiser la gestion du capital humain et des ressources matérielles.**

Pour ce faire, je m'engage à fournir les ressources nécessaires au développement, à l'amélioration continue de notre Système de Management Intégré et à veiller à la satisfaction des exigences applicables.

Je m'engage également à créer les conditions de la motivation des agents en tenant surtout compte des moyens disponibles et de l'intérêt général.

En retour, j'invite chaque agent, quelle que soit sa position de travail, à mieux s'impliquer dans la réalisation de ses activités, avec un sens élevé de la mission de service public.

Abidjan, le 29 Juillet 2024


AHOUSI Arthur Augustin Pascal
Directeur Général
du Trésor et de la Comptabilité Publique
Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique